



LE CODEVELOPPEMENT : CODE DE DEONTOLOGIE AFCODEV des animateurs de groupes de Codéveloppement

L'animateur de groupe de Codéveloppement Professionnel s'engage sur :

1. Démarche

Se référer de manière explicite à la démarche du groupe de Codéveloppement Professionnel, conçue et développée par Adrien Payette et Claude Champagne.

2. Formation

Se former et s'entraîner à la posture d'animateur de groupes de Codéveloppement Professionnel auprès d'un organisme de formation reconnu et expérimenté et **enrichir régulièrement ses compétences**, en participant à un groupe d'échanges de pratiques et/ou de supervision de Codéveloppement.

3. Valeurs et règles du Jeu

Faire vivre les valeurs et les règles essentielles du Codéveloppement Professionnel : confidentialité, bienveillance, parler-vrai, engagement dans la durée.

4. Fonctionnement du groupe

Veiller à la sécurité, à l'autonomie et au confort de chaque participant durant chaque séance de la vie du groupe.

5. Communication

Expliquer la démarche et présenter sa propre expérience du Codéveloppement Professionnel.

6. Conditions de réussite

Vérifier la pertinence et l'adéquation de la démarche par rapport à la culture, à la stratégie, aux enjeux et aux acteurs de l'entreprise ou de l'organisation.

Mettre en place la communication et le cadre (Composition des groupes, régularité, durée, ...) pour garantir la réussite des groupes et de la démarche dans l'entreprise.

7. Restitution des résultats

Rendre compte au commanditaire et aux parties prenantes, dans le respect des valeurs énoncées au § 3, des résultats de la démarche.

Evaluer les bénéfices du dispositif en accord avec l'entreprise et le système d'évaluation prévu entre commanditaire et animateur.

L'AFCODEV recommande l'application de ce code de déontologie à tout animateur.